



## **SOMMAIRE**

- 1. Grève sur le site de Bourg en Bresse**
- 2. Grève dans les pole emploi**
- 3. Déclaration fo : augmentation chômage**

- 4. Elections dans la Fonction Publique: FO progresse partout !  
forfait-justice de 35 euros**
- 5. Info CE du 20 octobre 2011**
- 7. Bulletin d'adhésion**

## **GREVE A BOURG EN BRESSE**

Le Progrès 21 octobre 2011

Bourg-en-Bresse. Hier, à Norélan, les conseillers de Pôle Emploi étaient en grève pour obtenir des postes.

Les services de Pôle Emploi du site Norélan, à Bourg-en-Bresse, étaient en grève toute la journée d'hier. Les portes étaient fermées, aucun accueil assuré, en raison d'un mouvement lancé par l'intersyndicale.

Les revendications étaient simples : maintenir sur le site bressan des effectifs dignes de ce nom, alors qu'au contraire, la tendance serait au transfert des postes sur d'autres centres.

Pour les grévistes, il manquerait à Norélan au minimum six postes. Sans parler du remplacement qui n'est pas assuré lors des arrêts maladie.

« Le personnel est à bout de souffle, nous demandons à garder au minimum nos effectifs et que cesse l'hémorragie. Agents méprisés, chômeurs maltraités », résumait une affichette placardée à l'entrée du site désert.

Les agents voulaient aussi expliquer aux demandeurs d'emploi que si rien ne bougeait, l'accueil physique d'aujourd'hui était en sursis, avec le risque d'un renvoi systématique sur une plate-forme internet pour le traitement de leurs dossiers.

Selon une représentante du personnel, les agents bressans doivent assurer le suivi de 300 à 700 demandeurs d'emploi, contre les 60 qui devraient normalement l'être, avec seulement une journée par semaine consacrée à ce travail, des entretiens limités à 10, 20 minutes au maximum et par conséquent, un allongement des délais entre l'inscription, le traitement et l'accompagnement des dossiers des demandeurs d'emplois.





### **GREVE AU POLE EMPLOI D'AMBOISE :**

La moitié des agents de Pôle emploi Amboise était en grève le 13 octobre. Ces agents dénoncent leurs mauvaises conditions de travail qui, selon eux, remettent en cause le suivi correct des demandeurs d'emploi. Trop de dossiers par agent, pas assez de temps pour l'écoute des chômeurs sont quelques-uns des griefs des agents.

**GREVE EN BRETAGNE** initié le 10 octobre, pour dénoncer le manque d'effectif .

ils réclament toujours d'être entendus par la direction. «On se bat pour nos conditions de travail, expliquent les grévistes. Les services rendus aux usagers se dégradent tous les jours, leurs demandes ne sont pas satisfaites et leurs dossiers n'avancent pas».

**Castelsarrasin.** La grève à Pôle Emploi... le jour d'ouverture du nouveau site le 17 octobre :

une grande partie du personnel du Pôle Emploi, avait choisi cette journée particulière pour se mettre en grève et dénoncer « l'envers du décor derrière la belle vitrine. »

### **DINAN:**

mouvement de grève débuté lundi 10 octobre

Ils dénoncent des conditions de travail intenable depuis la fusion entre l'ANPE, et les Asssedic, manque de formation, création d'un nouvel entretien d'inscription moins performant.

### **Grève annoncée en Haute Normandie les 17 et 18 octobre**

L'écart entre les décisions de la Direction Régionale et les réalités vécues au quotidien est devenu totalement insupportable. La seule finalité qui compte désormais, c'est d'atteindre des objectifs chiffrés au dépend de la qualité des services apportés aux demandeurs d'emploi.

Ainsi, la nouvelle direction régionale impose aux agents des dispositifs de suivi des demandeurs totalement inacceptables : suivi mensuel téléphonique ou réception en suivi mensuel personnalisé en groupe , organisation dégradée du traitement des dossiers d'indemnisation, durée trop courte des nouveaux entretiens d'inscription (EID)...



## **DEMANDEURS D'EMPLOI : UNE DÉGRADATION SUR TOUS LES FRONTS**

Loin d'être une bonne nouvelle pour les travailleurs, l'augmentation de 0.9% sur un mois (et de 3% sur un an) du nombre de demandeurs d'emploi inscrit en catégorie A à Pôle Emploi n'est malheureusement pas le seul enseignement à tirer des derniers chiffres publiés.

Les femmes sont de plus en plus nombreuses à s'inscrire à Pôle Emploi tout comme les jeunes de moins de 25 ans alors qu'on nous disait que leur situation se stabilisait. Il en va de même pour les demandeurs d'emploi de 50 ans (+1.9% sur un mois et + 15.2% sur un an) et du chômage de longue durée (+7.7% sur un an).

Il semble par ailleurs que la situation de demandeurs d'emploi va encore s'aggraver dans les prochains mois comme le laisse présager l'augmentation des inscriptions à Pôle emploi pour cause de fin de contrat à durée déterminée ou d'intérim.

Force ouvrière considère dès lors que les instruments de la politique publique de l'emploi doivent être mobilisés rapidement et massivement. Ainsi les crédits alloués à la mission budgétaire «Travail-Emploi» doivent retrouver un niveau élevé notamment s'agissant des crédits d'intervention qui ont subi une baisse drastique entraînant une diminution voir une disparition de plusieurs mesures (baisse du volume de contrats aidés, fermeture des mesures d'âge).

Il en va de même pour les moyens financiers et humains indispensables par ces temps de crise à Pôle Emploi et aux autres structures qui concourent au service public de l'emploi (Missions locales, Maisons de l'emploi, AFPA notamment) comme l'a rappelé Force Ouvrière au dernier conseil d'administration de Pôle Emploi en présence du Ministre, Xavier Bertrand.

Force Ouvrière reformule ainsi auprès du gouvernement notamment sa demande de rétablissement de l'allocation équivalent retraite (AER) supprimée au 1 er janvier 2011 pour les demandeurs d'emploi de moins de 60 ans en fin de droit à l'assurance chômage.

Enfin, en France comme au niveau européen et international, c'est une politique de relance qu'il faut mettre en œuvre, passant notamment par un soutien de la demande donc des salaires, des travaux d'infrastructures et une réelle réglementation bancaire. C'est aussi ce que Force Ouvrière défendra à l'occasion du G 20.



## **Elections du 20 octobre 2011 dans la Fonction Publique : FO progresse partout !**

A l'issue d'un scrutin inédit dans la Fonction Publique les premiers résultats confirment la progression de la CGT-Force Ouvrière.

Devenue récemment la deuxième organisation dans toute la Fonction Publique, Force Ouvrière poursuit son avancée partout : à La Poste (de 16,70% à 18,36%), dans la fonction publique de l'Etat (dans tous les ministères, FO consolide de plus sa représentativité dans les commissions administratives paritaires de corps) et dans la fonction publique Hospitalière.

Pour la confédération Force Ouvrière, ce résultat marque le refus par les personnels du service public des objectifs des signataires des «accords de Bercy».

Par leurs votes, les agents signifient à nouveau leur attachement à la défense de leurs droits en exprimant leur confiance et leur soutien à Force Ouvrière, seule organisation qui, depuis l'origine, combat sans ambiguïté la RGPP, la loi HPST, le changement de statut de La Poste et leurs conséquences désastreuses pour les personnels et pour le service public républicain.

## **FO poursuit son combat contre le forfait-justice de 35 euros**

Le décret du 28 septembre 2011 prévoit les modalités d'application de la taxe instituée à l'occasion des actions en justice. Le droit de timbre de 35 euros est applicable dès le 1er octobre 2011.

**Chacun devra s'acquitter de cette contribution pour « toute instance introduite en matière civile, commerciale, prud'homale, ou rurale ou devant une juridiction administrative ».**

FO continue de dénoncer une mesure inégalitaire et particulièrement injuste, qui découragera les justiciables les plus fragiles et les plus faibles d'introduire des recours en justice, alors que ce sont eux qui en ont le plus besoin.

Le fait de ne pas pouvoir payer la taxe interdira tout recours en justice ! Où est le droit à un procès équitable garanti par les normes internationales ? Où sont passés les principes d'égalité d'accès et de gratuité de la justice ? La mise en place de ce « forfait justice » rappelle celle du forfait hospitalier qui depuis son introduction a fortement augmenté.

En outre, FO s'indigne de l'absence de concertation préalable à la mise en œuvre de cette taxe et le silence du ministère de la justice suite à ses réclamations.

En conséquence, FO réclame la suppression immédiate et inconditionnelle de ce droit de timbre.



## **INFO CE DU 20 OCTOBRE 2011**

En préambule les élus du ce soutiennent le mouvement de grève des agents de BOURG en BRESSE. les agents grévistes demandent notamment des effectifs .

### **ACCORD OATT :**

Heures écrêtées 45631 H de janvier à septembre qui correspondent aux heures écrêtées pour les agents privés de janvier à mai et pour les agents publics et privés de juin à septembre.

Force Ouvrière a rappelé que le suivi de l'accord ne devait pas se limiter au suivi des dysfonctionnements de e-temptation, mais devait inclure toutes les données qualitatives et quantitatives sur l'application réelle des dispositions de l'accord.

A cet effet, FO a donc demandé à la direction régionale tous les éléments sur les points suivants:

respect de la durée de la pause minimum de midi, 45 mn ou 1h entre 2 situation d'accueil (et liste des cas de non respect de cette disposition);

prise des heures de récupération, données quantitatives, mais aussi refus opposés par les ELD et leur motivation;

point détaillé sur les heures écrêtées par site et service, en plus du chiffre brut global donné par la DR;

liste et état quantitatif des planifications hors accueil entraînant pour les collaborateurs l'impossibilité d'utiliser les plages variables, notamment avant 12h ou 12h30 le vendredi;

bilan de la prise effective de l'intégralité des plages variables 2 demi-journées par semaine (travail uniquement sur les plages fixes sur ces 2 demi-journées);

bilan quantitatif et qualitatif de l'organisation des réunions techniques prévues les vendredi après midi par l'accord (et justifiant la plage fixe du vendredi après midi);

nombre d'agents ayant atteint le seuil des 15h de cumul d'heures complémentaires;

nombre de journées de récupération prises dans le cadre de cette disposition, chiffre global et moyenne par agent.

La direction s'engage à apporter tous les éléments lors d'un prochain CE.

## **INFORMATION/CONSULTATION SUR LA DIRECTION REGIONALE SITE UNIQUE (1ERE INFORMATION) ET INFORMATION DU CE SUR LES MOBILITES DES PERSONNELS DELOCALISES**

**FO a rappelé qu'elle avait posé par écrit de nombreuses questions sur la mobilité des services supports à la DR depuis le mois de juin, et qu'aucune réponse n'avait encore été apportée.**

**Le débat qui a ensuite eu lieu entre les élus et la direction régionale a débouché sur une motion** adoptée à l'unanimité des élus :

Les élus du CE considèrent que les éléments d'information donnés par la Direction ce jour sur la mobilité des fonctions support nécessitent une consultation du CE, les élus mandatent le secrétaire du CE pour le représenter et entreprendre devant le TGI statuant en référé et/ou sur le fond, toute procédure nécessaire au respect des prérogatives du comité en cette matière et pour exercer toutes voies de recours éventuelles à l'encontre des décisions à intervenir.

La motion est adoptée à l'unanimité des élus.

## **INFORMATION/CONSULTATION DU CE SUR LES JOURS DE PONT 2012 (1ERE INFORMATION ET RECUEIL D'AVIS)**

Fermeture des 5 ponts suivants : 30/04 – 18/05 –24/12 – 31/12 + 2/11 pour faciliter l'organisation dans les sites.

Toutes les organisations syndicales se prononcent « pour » ces fermetures à l'unanimité.

## **INFORMATION/CONSULTATION DU CE SUR LE SITE DE NYONS (RECUEIL D'AVIS)**

Les élus votent « pour » le dossier à l'unanimité.

## **INFORMATION/CONSULTATION DU CE SUR LE SITE D'ANNONAY (RECUEIL D'AVIS)**

Les élus votent « pour » le dossier à l'unanimité.



## Rejoignez FORCE OUVRIERE Pôle Emploi

NOM :

PRENOM :

SITE POLE EMPLOI :

Date :

Signature :

Coupon à renvoyer à :

**FO POLE EMPLOI**  
**Pôle-Emploi Rhone Alpes**  
**92 cours Lafayette**  
**69003 LYON cedex 3**

**Pour toute question, vous pouvez nous contacter  
sur la boîte mail du syndicat :**

**[Syndicat.CGT-FO-RALPES@pole-emploi.fr](mailto:Syndicat.CGT-FO-RALPES@pole-emploi.fr)**

